

Réunion du 16 décembre 2024

Absentes : Françoise VIDALIE a donné procuration à Gérard TOURNEIX, Odile OUTTERS
Secrétaire de séance : Valérie BERGON

Décision modificative :

Budget principal

Dépenses FONCTIONNEMENT	Recettes FONCTIONNEMENT
Rémunération du personnel (64131) + 3 500	Dotation solidarité rurale (741121) +3 500

Le conseil valide la DM.

Projet d'enfouissement du réseau BT :

ENEDIS a validé l'enfouissement d'un réseau basse tension sur la commune de Saint-Martial de Gimel, avec l'antenne desservant Vieillemarette. L'étude des travaux est assurée par le bureau E.C.RTP de Saint Julien aux Bois. Les travaux seraient programmés de juin à octobre 2025 pour une mise en service en décembre 2025. Cette ligne qui traverse des zones boisées est sujette aux pannes.

Autre secteur souvent en panne : la Bachellerie.

Rapport 2023 sur l'eau potable :

Gérard TOURNEIX présente le rapport 2023 du Syndicat des 2 vallées sur le prix et la qualité du service de l'eau potable. Il signale quelques erreurs dans le rapport...

Il informe que lors du comité syndical du 5.12 dernier, il a été voté à la majorité un tarif identique pour l'abonnement à partir de 2025 : 116 €. Augmentation initialement répartie sur 2 ans. Prix du m3 d'eau va être fixé sans doute au même prix à tout le monde début 2025...

Le conseil vote le rapport.

Créance éteinte :

Décision d'extinction de créance dans le dossier de surendettement d'un débiteur. Cette dette est juridiquement éteinte, elle doit donc être apurée de la comptabilité (sur 2 044,47 € de créances, 1 337,31 ont été soldés par la CAF, donc créance éteinte de 707,16 €). Le conseil valide.

Il est évoqué le problème des loyers impayés de notre locataire à La Bachellerie. Une procédure d'expulsion pourrait être engagée.

Charges scolaires avec Saint-Priest de Gimel :

C/R de la rencontre du maire et de Valérie BERGON avec le maire Alain CHASTRE et le Trésorier de Tulle, M. DUBUIS. Saint-Priest est d'accord pour le décompte des gardes parentales alternées. Il y a reconnaissance implicite que le calcul doit se faire à partir de l'école primaire dans sa totalité, ce qui ferait pour l'année 2022/2023 1 397,70 € par élève (au nombre de 9). Il y en a une seconde avec un montant de 2 264,48 €/élève (avec décompte intégral pour la maternelle de l'AVS), et sollicitation d'un montant forfaitaire intermédiaire. Le conseil valide la proposition 1 car conforme au Code de l'éducation. Pour une proposition de convention à intervenir, le conseil sursoit sa décision.

Itinérance douce :

TULLE'AGGLO évoque maintenant la répartition de la charge d'entretien des circuits évoqués lors de la dernière réunion du conseil.

Voici le détail de leur proposition :

- l'entretien d'environ 1,3 km de chemins par la commune, sur une portion fréquentée et donc a priori déjà entretenue (circuit de la chapelle de Braguse)

- l'entretien par l'Agglo de 2,3 km nouveaux, en plus de l'existant (CR qui rejoint le château de Saint-Priest et chemin en contrebas de la route touristique RD 53 (grande ligne droite) et qui rejoint le PDIPR (entre Espeyrut et La Gour).

Point sur le PLU :

La DDT a rappelé à Mme MANIERE que certaines « extensions » prévues ne pouvaient déroger au principe de protection sur une distance de 300 mètres à compter de la rive des parties naturelles des rives des plans d'eau d'une superficie supérieure à 1000 m² (SCOT), posé dans les articles L. 122-12 et suivants du code de l'urbanisme, qu'après validation par la CDNPS.

Il s'agit des secteurs suivants pour les plans d'eau :

- La Maisonneuve : parcelle AB 621 située à moins de 300 m du plan d'eau d'une surface d'environ 1800 m² au nord ;
- L'Hippodrome : parcelle ZA 36 située à moins de 300 m du plan d'eau d'une surface d'environ 3000 m² au sud-est ;
- Vieillemarette : parcelles D 538 et D 933 situées à moins de 300 m du plan d'eau d'une surface d'environ 1500 m² à l'ouest.
- Aux Quatre routes de Vieillemarette : parcelle D 829 située en discontinuité et à moins de 300 m du plan d'eau d'une surface d'environ 13900 m² au nord."

Il y a donc obligation de passer en CDNPS

Ont été ajoutés le cheminement autour de l'étang de Ruffaud, de même le secteur des cascades et du château au bourg pour d'éventuels aménagements touristiques ou de loisirs. Délai supplémentaire pour cette validation en CDNPS ...

Affaires diverses :

- Villages fleuris : courrier officiel et rapport de visite du jury. Courrier à suivre pour les élus.
- Ramassage des encombrants par les employés communaux : les 20 et 21 janvier 2025
- Devis de Corrèze Plomberie de 810 € HT pour la pose de compteurs d'eau dans les bâtiments. Le conseil valide.
- Avance à verser à la Caisse des écoles dans l'attente du vote du BP 2025 : 15 000 €. Le conseil valide.
- Amélioration énergétique : l'entreprise Etanchéité Premium à Eyrein n'a pas répondu. Affaire à suivre
- Décharge de déchets verts au Puy d'Urlan : Jérôme BOURDEIX signale qu'il a demandé un devis à EYREIN TP pour faire pousser les déchets.